

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA VILLE D'ÉCULLY**

**N°2023-009**

**SÉANCE DU 13 FEVRIER 2023**

**Date de convocation du conseil municipal : 6 Février 2023**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33**

**PRÉSIDENT :** Monsieur Sébastien MICHEL

**SECRÉTAIRE ÉLU :** Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; Mme Olivia ROBERT ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Patricia GARCIA.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (maire) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Damien JACQUEMONT ; M. Jérôme FRANÇOIS donne pouvoir à Mme Patricia GARCIA.

**Membre absent :** Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE.

**Nombre de présents : 23**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 30**

Monsieur Claude LARDY et Monsieur Jacques CHEVALEYRE n'ont pas pris part au débat ni au vote puisqu'ils sont adhérents d'une association faisant l'objet d'une demande de subvention.

**OBJET**            **BUDGET PRINCIPAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES ET PARTICIPATION AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Les associations concourent à l'animation et à la vie locale dans des domaines aussi variés que la culture, l'enseignement, la solidarité, le sport, les anciens combattants, l'environnement, la famille et l'économie locale. La commune aide ces associations dans la réalisation de leurs missions, notamment par l'intermédiaire de versement de subventions.

Ces subventions, que la commune versera pour l'année 2023 aux différentes associations, sont prévues dans un cadre d'intérêt général et local, dont le tableau annexé retrace les principales caractéristiques.

La législation impose la signature d'une convention de moyens et d'objectifs entre la commune et chaque association qui percevra une subvention supérieure à 23 000 € annuels.

Dans ce cadre, des conventions de moyens et d'objectifs ont donc été signées avec les associations suivantes :

- Le Centre Social « le Kiosque et l'Arche » ;
- L'association Comité de Gestion Sources - Pérollier ;
- L'association Halte-Garderie « le Petit Pommier » ;
- L'association Éculloise de Musique (A.E.M.) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative à l'obligation d'établir une convention de moyens et d'objectifs pour les associations percevant une subvention au-delà de 23 000 euros ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire du 18 janvier 2012 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu la délibération n°2021-110 du 15 décembre 2021 relative à la convention tripartite entre la Commune d'Écully, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et le Centre Social « le Kiosque et l'Arche » pour la période 2022-2025 ;

Vu la délibération n°2022-022 du 8 février 2022 relative à la convention de moyens et d'objectifs entre la Commune d'Écully et l'association Comité de Gestion Sources – Pérollier pour les années 2022-2024 ;

Vu la délibération n°2021-114 du 15 décembre 2021 relative à la convention de moyens et d'objectifs entre la Commune d'Écully et l'association Halte-Garderie « le Petit Pommier » pour les années 2022-2024 ;

Vu la délibération n°2021-113 du 15 décembre 2021 relative à la convention de moyens et d'objectifs entre la Commune d'Écully et l'association Éculloise de Musique (A.E.M) pour les années 2022-2024 ;

Vu la délibération n°2022-079 du 15 décembre 2022 relative à l'autorisation de versement d'acomptes de subventions au Centre Communal d'Action Sociale et à des associations avant le vote du budget primitif 2023 ;

Vu le tableau des subventions prévues dans le cadre du vote du budget primitif 2023 annexé à cette délibération ;

La Commission Finances du 2 février 2023 entendue ;

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

Par 27 voix pour et 3 abstentions (M. Jacquemont, M. Fridrici et M. Le Normand) .

- Approuve la liste des organismes bénéficiaires des subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2023, inscrite dans le document ci-annexé, pour un montant cumulé de **1 688 098 €** ;
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les dépenses correspondantes relatives aux subventions aux associations, détaillées dans l'état annexé au budget primitif 2023, seront imputées au chapitre 65, aux articles 6574 et 657362, ouverts au budget primitif 2023 ;
- Dit que la participation de 297 321 € versée à l'OGEC Sainte Blandine dans le cadre du contrat d'association sera imputée au chapitre 65, aux articles 6558, ouvert au budget primitif 2023.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 13 février 2023

Le secrétaire,



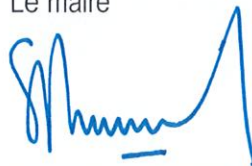
Jean-Pierre MANIGLIER

Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le **20 FEV. 2023**  
Le maire



Sébastien MICHEL

Délégations	Bénéficiaires	Objets	SUBVENTION 2022	PROPOSITION SUBVENTION 2023
ANCIENS COMBATTANTS	Le souvenir d'Écully	Entretien des monuments à la mémoire de soldats, perpétuer le souvenir, honorer la mémoire des combattants	1 300 €	650 €
	U.N.C. du Rhône	Perpétuer les liens de solidarité entre les combattants, anciens et actuels de toutes les guerres	1 200 €	1 200 €
	Cadet de la gendarmerie	Engagement citoyen	- €	500 €
	Amicale des sapeurs pompiers	Actions caritatives, financements projets et travaux pour les pompiers, actions de cohésion	1 500 €	1 500 €
<b>Total ANCIENS COMBATTANTS</b>			<b>4 000 €</b>	<b>3 850 €</b>
CULTURE	Académie d'Art et de formation picturale	Cours de peinture pour adulte, techniques mixtes	800 €	800 €
	Association éculloise de musique (AEM)	Donner un enseignement musical de qualité Mettre en place une saison culturelle annuelle autour de la musique...	146 000 €	142 000 €
	Association sportive et culturelle portugaise d'Écully	Organisation de sorties, voyages , repas , journée festival folklorique...	1 500 €	1 200 €
	Atelier d'arts et de création d'Écully	Pratique de la peinture, de l'encadrement, de la reliure, de la sculpture et du modelage	1 000 €	1 000 €
	Cin'Écully	Promotion du cinéma en particulier films du patrimoine, organisation de séances commentées	700 €	700 €
	Club H.E.R.V.E Spectacles	Favoriser le développement des activités sportives en rapport avec la nature. Aider l'art et les artistes. Promouvoir de nouveaux talents. Favoriser les échanges et la convivialité. Créer un tissu relationnel à travers le monde. Agir concrètement en faveur d'œuvres humanitaires.	2 100 €	2 100 €
	L'Art-Scénic	Animation d'ateliers de théâtre adultes et ados mise en scène et représentation d'un spectacle annuel (au profit de l'UNICEF)	900 €	900 €

	Les tréteaux d'Écully	Animation d'un groupe d'adultes et d'adolescents : animation d'ateliers de théâtre et mise en scène et représentation d'un spectacle annuel	1 000 €	- €
--	-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	-----

Délégations	Bénéficiaires	Objets	SUBVENTION 2022	PROPOSITION SUBVENTION 2023
	Sculpture Taille Directe	Association de création de sculpture	5 500 €	5 500 €
	Société d'histoire d'Écully	Recherche sur l'histoire d'Écully, conférences, sorties, rédaction de publications	3 500 €	3 000 €
	Zarastro ensemble vocal d'Écully	Ensemble vocal	2 000 €	2 000 €
	Échappée Belle	Pratique de la chanson	600 €	- €
<b>Total CULTURE</b>			<b>165 600 €</b>	<b>159 200 €</b>



Délégations	Bénéficiaires	Objets	SUBVENTION 2022	PROPOSITION SUBVENTION 2023
ECONOMIE LOCALE	Les Commerçants et Artisans d'Écully	Fédérer les commerçants d'Écully - proposer des animations/actions commerciales	1 500 €	1 500 €
	La pépinière de VALPRE	Accompagner la création d'entreprises (hébergement, conseils)	5 000 €	4 000 €
	Valpré les entretiens	Evènement annuel avec 600 décideurs. un défi à relever : comment se redéployer après avoir passé le cap des 20 ans	1 500 €	1 000 €
	Lyon International	Evènements et manifestations pour l'accueil des étudiants étrangers	500 €	500 €
<b>Total ECONOMIE LOCALE</b>			<b>8 500 €</b>	<b>7 000 €</b>
ENSEIGNEMENT	Élémentaire Centre projet pédagogique	Coopérative scolaire OCCE	1 700 €	1 697 €
	Élémentaire Cerisiers projet école	Coopérative scolaire OCCE	1 550 €	1 455 €
	Élémentaire Charrière Blanche projet école	Coopérative scolaire OCCE	2 473 €	2 520 €
	Élémentaire Grandvaux tiers temps vie	Coopérative scolaire OCCE	1 512 €	1 430 €
	Élémentaire Pérollier projet d'école	Coopérative scolaire OCCE	3 720 €	3 720 €
	Maternelle Centre projet école	Coopérative scolaire OCCE	915 €	880 €
	Maternelle Cerisiers projet école	Coopérative scolaire OCCE	740 €	720 €
	Maternelle Charrière Blanche projet école	Coopérative scolaire OCCE	1 406 €	1 229 €
	Maternelle Grandvaux projet école	Coopérative scolaire OCCE	880 €	890 €
	Maternelle Pérollier projet école	Coopérative scolaire OCCE	1 676 €	1 630 €
	O.G.E.C. Sainte Blandine	Organisme de gestion de l'enseignement Catholique	162 004 €	162 004 €
	O.G.E.C. Sainte Blandine surcoût maternelles	Organisme de gestion de l'enseignement Catholique	135 317 €	135 317 €
	Lire et Faire Lire	Appel aux retraités pour transmettre aux enfants le plaisir de la lecture	300 €	300 €
	EPSA (Ecurie Piston Sport Auto)	Développer au sein de l'Ecole Centrale de Lyon les sports mécaniques et l'ingénierie de systèmes automaobiles	1 500 €	500 €
<b>Total ENSEIGNEMENT</b>			<b>315 693 €</b>	<b>314 292 €</b>
ENVIRONNEMENT	Société de pêche du Nord-Ouest de Lyon		600 €	600 €
<b>Total ENVIRONNEMENT</b>			<b>600 €</b>	<b>600 €</b>

Délégations	Bénéficiaires	Objets	SUBVENTION 2022	PROPOSITION SUBVENTION 2023
FAMILLE	ADAPEI 69	Soutien au personne en situation de handicap	1 000 €	1 000 €
	APF association de paralysés de France	Association française de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches	100 €	100 €
	AGSE Ilième Ecully Dardilly Scouts d'Europe	Formation des jeunes par la pratique du scoutisme hérité de Baden Powel	400 €	400 €
	AGSE Ière Ecully Dardilly Scouts d'Europe	Formation des jeunes par la pratique du scoutisme hérité de Baden Powel	400 €	400 €
	Association des Familles	Association de promotion et de défense des familles en tant qu'usagers, consommateurs, locataires et habitants	750 €	750 €
	Halte-garderie Le petit pommier	Crèche associative	128 000 €	108 506 €
	Scouts et guides de France d'Ecully	Association de jeunesse et d'éducation populaire	1 000 €	600 €
	<i>Subvention exceptionnelle Scouts et guides de France d'Ecully</i>		- €	1 000 €
	Scouts unitaires de France	Association catholique de scoutisme	2 500 €	2 500 €
<b>Total FAMILLE</b>			<b>134 150 €</b>	<b>115 256 €</b>
SOLIDARITE	Centre social "le Kiosque et l'Arche"	Centre social	441 450 €	390 000 €
	Comité de gestion Sources-Pérollier	Animation vie sociale au bénéfice du quartiers Sources Pérollier, gestion des locaux communs résidentiels ALLIADE	63 400 €	63 400 €
	Ejeda Solidarité	Action de solidarité en faveur de l'éducation à Madagascar	500 €	500 €
	Les arbres de la solidarité (Foyer ND des SANS ABRIS)	Parrainage arbre, association œuvrant auprès des publics en précarité	1 000 €	1 000 €
	Le Cèdre	Activités à destination des retraités (lutte isolement, prévention, lien social)	2 000 €	2 000 €
	Maison du Quartier	Loisirs pour les habitants du quartier	3 000 €	3 000 €
	<i>Subvention exceptionnelle post COVID maison du quartier</i>		1 500 €	- €

	Mission Locale des Monts d'or et du Lyonnais	Insertion sociale et professionnelle des 18/25 ans	2 000 €	1 500 €
	Secours catholique - délégation du Rhône	Aide et assistance aux plus démunis	1 500 €	1 500 €
	Jardins Ouvriers Duchère	Gestion et mise à disposition de parcelles de jardin pour particuliers	1 500 €	1 500 €

Délégations	Bénéficiaires	Objets	SUBVENTION 2022	PROPOSITION SUBVENTION 2023
	APESE (Insertion personnes en difficulté)	Venir en aide aux personnes en précarité	500 €	500 €
	ADMR	Aide à domicile pour personnes âgées et personnes handicapées	19 000 €	17 000 €
	AEAP	Aide à domicile pour personnes âgées et personnes handicapées	11 000 €	11 000 €
	Restau du cœur	Aide alimentaire et sociale aux plus démunis	2 500 €	2 500 €
	Antenne Logement	Association d'aide à l'accès au logement aux plus démunis	500 €	- €
	Association portage de repas (demande exceptionnelle)	Association de portage de repas aux personnes âgées ou handicapées		1 000 €
<b>Total SOLIDARITE</b>			<b>551 350 €</b>	<b>496 400 €</b>



Délégations	Bénéficiaires	Objets	SUBVENTION 2022	PROPOSITION SUBVENTION 2023
	ARCOL Rugby	Ecole de rugby à partir de 5 ans. Loisirs et compétition. Equipes Féminines et masculines rugby	13 500 €	13 500 €
	Ass. sportive Lycée Professionnel François CEVERT	Organiser, développer, en prolongement de l'EPS dans les heures de la scolarité, la pratique sportive pour les élèves qui y adhèrent, représenter l'établissement dans les épreuves sportives scolaires	200 €	200 €
	Association spéléologique d'Écully	Pratique de la spéléologie et de la plongée sous-marine	300 €	300 €
	Association sportive Écully Football (ASEF)	Apprentissage et formation de joueurs à la pratique du football	17 500 €	17 500 €
	BCGO Basket	Apprentissage et pratique du basketball en observant l'intérêt des joueurs et des équipes	4 000 €	4 000 €
	Écully Basket (arrêt rentrée 2022-2023)	Former à tout âge les personnes au basket, loisir et compétition	2 000 €	- €
	Écully G.R.S	Initier par le jeu à la manipulation d'engins tels que la corde, le cerceau ou le ballon à gymnastique en loisirs et en compétition	8 000 €	8 000 €
	Gymnastique volontaire	A partir de 16 ans, pratique de la gymnastique douce, dynamique, renforcement musculaire, stretching, pilates, marche sportive	1 500 €	1 500 €
	Écully tennis de table	Favoriser la pratique du tennis de table en loisir et en compétition	4 200 €	4 200 €
	<i>Subvention exceptionnelle Écully tennis de table</i>		5 800 €	- €
	Escrime Écully	Pratique du fleuret et de l'épée en loisir ou compétition	14 000 €	14 000 €
	Archer Ecully Dardilly	Pratique et formation du tir à l'arc en loisir et en compétition	500 €	500 €

	Écully Arts Martiaux	Pratique du judo, karaté, aikido, self défense, tai chi chuan	9 600 €	9 600 €
	Tennis club d'Écully total	Pratique et école du tennis loisir et compétition	5 000 €	3 500 €

Délégations	Bénéficiaires	Objets	SUBVENTION 2022	PROPOSITION SUBVENTION 2023
	Tennis club d'Écully- Périscolaire		1 200 €	- €
	UODL HAND BALL			500 €
<b>Total SPORTS</b>			<b>87 300 €</b>	<b>77 300 €</b>
<b>Total général hors CCAS ( des subventions aux associations pérennes )</b>			<b>1 267 193 €</b>	<b>1 173 898 €</b>
CCAS			513 000 €	513 000 €
<b>TOTAL GENERAL (y compris CCAS)</b>			<b>1 780 193 €</b>	<b>1 686 898 €</b>
Demandes exceptionnelles	Société de chasse	Réguler la faune	- €	200 €
	Le club de philatélie	Rachat des livres de cotation perdus pendant le déménagement	- €	1 000 €
			<b>1 780 193 €</b>	<b>1 688 098 €</b>

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Budget principal - Attribution de subventions municipales et participation aux associations dans le cadre du budget primitif 2023

---

Date de transmission de l'acte : 20/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 20/02/2023

---

Numéro de l'acte : 2023-009 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20230213-2023-009-DE

---

Date de décision : 13/02/2023

Acte transmis par : Violaine VAGANAY

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.3. Subventions accordées à des associations